

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 14 décembre 2020

Politique agricole 22+ : considérer le secteur alimentaire comme un tout

Le Conseil des États entend suspendre le traitement de la Politique agricole 2022+ et demande des réponses fondamentales s'agissant du développement de la politique agricole et alimentaire. Cette approche donne l'opportunité de transformer la politique agricole unilatérale en une politique alimentaire crédible.

Aujourd'hui, le Conseil des États a traité du message relatif à l'évolution future de la politique à partir de 2022. L'Union suisse des paysans (USP) rejette ce message à cause de la réduction de 265 millions du revenu sectoriel agricole de francs et de l'abaissement à 52 % du taux d'auto-provisionnement qu'il entraînerait. La Chambre haute a décidé de remettre à plus tard le traitement du dossier et, par voie de postulat, de charger le Conseil fédéral de clarifier des questions fondamentales sur la conception future de la politique du secteur agricole et alimentaire. La faïtière agricole voit dans la décision du Conseil des États une opportunité pour la Suisse de se détacher d'une politique agricole unilatéralement axée sur les exploitations pour enfin mener un débat sur une politique alimentaire cohérente et tournée vers l'avenir. Cette politique doit aller de la fourche à la fourchette et offrir des perspectives économiques à toutes les parties prenantes, y compris aux familles paysannes. L'USP attend du Conseil fédéral qu'il présente dès à présent des propositions sérieuses sur la base de la décision du Conseil des États pour mettre en œuvre l'article constitutionnel 104a sur la sécurité alimentaire, que le peuple a approuvé par 78,6 % des voix en 2017. Le gouvernement devra en particulier montrer comment il entend garantir un approvisionnement indigène suffisant, tout en améliorant la durabilité des produits alimentaires importés.

Renseignements :

Markus Ritter, président de l'USP, tél. 079 300 56 93

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, vice-directeur de l'USP, tél. 079 280 69

www.sbv-usp.ch